

IDENTIFICATION DU PRODUIT

DEFINITION :

Peinture extra-fine à base de résine 100% acrylique en phase aqueuse destinée principalement aux artistes peintres pour réaliser des acryliques sur toile. Utilisable également pour les décors muraux en intérieur et pour les fresques en extérieur sur maçonnerie préalablement apprêtées.

APTITUDE À L'USAGE :

- Fonctions particulières de décoration par référence à NF EN 13300 et FD T 30-805:
 - très opacifiant,
 - très facile à travailler,
 - résiste au nettoyage à l'eau (résistance à l'abrasion humide : classe 1).
- Caractérisation selon NF T 36-005 : Famille I, catégorie 7b₂.

CARACTERISTIQUES DE LA BASE À TEINTER :

- Extrait sec :

- En poids : $34,8 \pm 2,0\%$.
- En volume calculé : $27,4 \pm 2,0\%$.

- Masse volumique:

$1,13 \pm 0,03 \text{ kg/dm}^3$.

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT TEINTÉ :

- Présentation en pot :

Produit semi- épais (onctueux).

- Aspect du feuil sec :

Mat. (Brillant ≈ 5 à 85°).

Touché « eggshell » (coquille d'œuf).

- Rendement superficiel spécifique :

8 à 9 m²/litre et par couche.

Selon l'absorption et le relief des supports, ce rendement peut varier de 20 à 30 %.

- Conservation :

12 mois en emballage d'origine, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Bien spatuler avant emploi.

CONTROLE QUALITE :

Les caractéristiques indiquées correspondent à celles pertinentes visées par le fascicule FD T 30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU). Ce contrôle est réalisé suivant un système de management de la qualité et environnemental certifié ISO 9001 (2008) et ISO 14001 (2004).

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : œuvres d'art, décoration murale.

EMPLACEMENT : A l'extérieur ou à l'intérieur.

SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

Toiles de lin ou de coton préalablement enduites (enduction universelle).

Supports en bois massif ou dérivés du bois, préalablement imprimés.

Béton ou maçonnerie d'éléments enduit au mortier de liant hydraulique, parements de pierres ou de briques.

Enduits intérieurs en plâtre, carreaux de plâtre, plaques de plâtre à épiderme cartonné, enduits de peinture, anciennes peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes au support.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES :

En intérieur, ne pas appliquer par température inférieure à 8°C et par humidité relative supérieure à 70%.

En extérieur, ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et par humidité relative supérieure à 80%.

Proscrire en extérieur sur maçonnerie, l'usage des teintes dont la

Peinture 100 %acrylique

« *extra fine* »

Pour :

- . Artistes peintres,
- . Peintres décorateurs professionnels
- . Fresquistes.



- HAUTE QUALITE.
- LAVABLE.
- EXCELLENTE OPACITE.
- S'APPLIQUE EN UNE SEULE COUCHE.
- LONGUE DURABILITE.
- HAUTE RESISTANCE AUX UV.
- 280 TEINTES EN LIGNE.
- PLUS DE 2000 TEINTES DISPONIBLES.



APPLICATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

MODE D'APPLICATION :

Bien spatuler avant emploi.

Appliquer en une couche sur enduction ou sur impression selon la nature des travaux.

Peut être utilisé en glacis par mélange avec de la base non teintée et après dilution appropriée.

MATERIEL POUR TABLEAUX :

- Brosse en soie de porc, en poils synthétiques (polyamide),
- Couteaux à peindre.

MATERIEL POUR FRESQUE :

- Brosse en poils synthétiques (polyamide).
- Rouleau poils polyamide texturés de 12 à 14 mm.

NETTOYAGE DU MATERIEL :

A l'eau, immédiatement après usage.

DILUTION :

A l'eau.

- Brosse et rouleau
 - En couche d'impression : 10 à 15 %.
 - En couche de finition : 0 à 5 %.

CONDITIONNEMENT DES TEINTES

- Pot de 75 ml
- Pot de 500 ml
- Pot de 1 l et 2 l

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- **Produit non inflammable**, sans nécessité d'étiquetage spécifique.
- **Sécurité en cas d'incendie** : classement conventionnel M1 du revêtement sur support M0.
- **Fiche de Données de Sécurité** : Celle-ci est accessible sur le site : <http://peintureapyart.com>.
- **Emission dans l'air en intérieur** : Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : Classement **A+**.
- **COV** (cf. Arrêté français du 29 mai 2006) : Valeur limite UE pour ce produit, cat. A/a : 30 g/l (2010) et cat. A/c : 40 g/l (2010). Ce produit contient max. **29 g/l** de COV, satisfaisant ainsi aux deux sous-catégories.

Peinture 100 % acrylique

« *extra fine* »

Pour :

- Artistes peintres,
- Peintres décorateurs professionnels
- Fresquistes.



CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de consommation, en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) autre que de construction, relevant du champ d'application du référentiel de bonnes pratiques BP X 30-323-0 s'appliquant à l'ensemble des produits de consommation courante en vue d'un affichage environnemental à destination du consommateur. Les informations données sont le résultat d'essais et vérifications pour un emploi approprié dans le respect des normes et réglementations applicables au produit. Si nécessaire, les consommations indiquées doivent être adaptées pour tenir compte de la nature et de l'état des fonds à peindre. Il appartient à l'acheteur d'apprécier ces caractéristiques pour l'emploi du produit, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente. Son application est possible par des non-professionnels sur les supports visés conformément aux informations données sans nécessité de se reporter aux documents normatifs pouvant être cités. Les professionnels doivent s'y reporter ainsi qu'à nos conditions générales de vente et à la série des normes privées NP D qui les complètent. Sa fiche de données de sécurité est accessible sur le site www.quickfds.com.

Il s'agit d'un produit, dit aussi 'grand public', utilisable en entretien (avant/après livraison) pour la seule esthétique des parements, pouvant être acquis par des décorateurs professionnels le livrant installé, mais destiné d'abord à un emploi par des particuliers personnes physiques, selon les définitions de la Directive européenne 1999/44/CE et du Code de la consommation (Art. L.211-1 à 17 notamment) et de la garantie de conformité de deux ans correspondante (vente dite « BtoB et BtoC » de produits non de construction et de décoration) ».

1^{ère} édition : Novembre 2007

Version : FEV 2022

Adaptation : 05

PEINTURE APY'ART®
www.apyart.com